

LE PRÉSIDENT

Réunion du Conseil métropolitain
le jeudi 15 novembre 2018 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLÉANS
Compte-rendu

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 15 novembre, à 18 heures 25 le Conseil métropolitain dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLÉANS.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Conseil métropolitain : jeudi 08 novembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER,
CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU (jusqu'à 21 h 30 puis pouvoir à M. BONNEAU), M. Christian BOUTIGNY,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 22 h 30 puis pouvoir à M. MALINVERNO), Mme Virginie BAULINET (de 18 h 30 à 20 h 40), M. Rémy RABILLARD (jusqu'à 19 h 55),
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, M. Anthony DOMINGUES,
INGRE : M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON,
MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT (jusqu'à 22 h 35),
OLIVET : M. Philippe BELOUET (jusqu'à 18 h 40 puis pouvoir à M. BARBIER), Mme Guylaine MARAVAL (jusqu'à 18 h 40 puis pouvoir à M. DOMINGUES), M. Jean-Michel PELLE,
ORLÉANS : M. Olivier CARRE, M. Serge GROUARD, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT, Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN (jusqu'à 22 h 30 puis pouvoir à M. CARRE), Mme Martine GRIVOT, M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme DESCHAMPS), Mme Chantal DESCHAMPS, Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 22 h 25 puis pouvoir à Mme ARSAC), Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (pouvoir à M. FOUSSIER jusqu'à 19 h 00 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL, Mme Niamé DIABIRA, M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE (jusqu'à 22 h 30), M. Michel RICOUD,
ORMES : M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à M. COUSIN), Mme Jeanne GENET,
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 22 h 40),
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Nelly DASSIS,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO, Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Christophe LAVIALLE, M. Michel DELPORTE,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 22 h 35 puis pouvoir à Mme CHARTON), Mme Véronique DESNOUES (jusqu'à 20 h 40), M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS (jusqu'à 22 h 35), Mme Françoise GRIVOTET (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme DIABIRA),

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO,

SARAN : M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS (jusqu'à 21 h 10 puis pouvoir à M. RICOUD), M. Laurent LHOMME (jusqu'à 21 h 15),

SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA,

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER

BOU : Mme Michèle BLANLUET donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT (jusqu'à 22 h 35)

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Jean-Michel PELLE, M. Horace SONCY donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

ORLEANS : M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. François LAGARDE, Mme Florence CARRE donne pouvoir à M. Jean-Luc POISSON, Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Martine HOSRI, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Philippe LELOUP donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Aude de QUATREBARBES donne pouvoir à Mme Martine GRIVOT, M. Michel BRARD donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 22 h 40), M. Jérôme RICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, Mme Carole CANETTE,

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN,

OLIVET : Mme CECILE ADELLE,

ORLEANS : Mme Hayette ET TOUMI,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Brigitte JALLET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER,

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 95
Nombre de délégués en exercice..... 95
Quorum..... 48

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil métropolitain du 27 septembre 2018.

Le conseil métropolitain a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil du 27 septembre 2018.

2) Vie institutionnelle - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 25 octobre 2018 sur délégation du conseil

Le conseil métropolitain a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 25 octobre 2018 en vertu de la délibération n° 6373 du conseil métropolitain du 22 juin 2017 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

3) Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et des marchés passés par le Président sur délégation du conseil.

Le conseil métropolitain a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation accordée au Président par le conseil en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

4) Vie institutionnelle - Compétences partagées - Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs - Définition de l'intérêt métropolitain - Mise à jour

Le conseil métropolitain a :

- abrogé la délibération n° 6670 du conseil métropolitain en date du 21 décembre 2017 ;
- décidé, par un vote à la majorité qualifiée, de déclarer d'intérêt métropolitain, dans le cadre de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs » :
 - la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du complexe réunissant une salle sportive polyvalente, un palais des congrès et un parc des expositions, dénommé Co'Met ;
 - la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de l'aire événementielle du stade de la Vallée à Fleury-les-Aubrais ;
 - l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du Musée des beaux-arts d'Orléans (avec effet au 1^{er} janvier 2019) ;
 - l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement (MOBE) (avec effet à l'issue des travaux de réaménagement) ;
 - l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de l'Hôte! Cabu - Musée d'histoire et d'archéologie (avec effet au 1^{er} janvier 2019) ;
 - l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du Zénith (avec effet au 1^{er} janvier 2019) ;
 - l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement du complexe du Baron (avec effet au 1^{er} janvier 2019) ;
 - l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de la base nautique et de loisirs de l'Île Charlemagne (avec effet au 1^{er} janvier 2019).

5) Vie institutionnelle - Mise en œuvre du projet métropolitain 2017-2030 - Statuts de la métropole - Transfert de nouvelles compétences facultatives - Approbation - Demande de modification - Saisine des communes membres et du préfet.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le transfert des compétences facultatives suivantes, ainsi que la modification des statuts correspondante :
 - Soutien aux clubs sportifs SEMSL Orléans Loiret Basket, SASP Orléans Loiret Football, SASP Fleury Loiret Handball, et association sportive Saran Loiret Handball ;

- Coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé ;
- Aménagement et gestion du parc des Jardins de Miramion de Saint-Jean-de-Braye ;

- a délégué le président pour solliciter les maires des communes membres, afin qu'ils invitent leur conseil municipal à se prononcer sur ce point ;

- a délégué le président pour solliciter le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, afin qu'il prenne un arrêté portant modification des statuts de la métropole « Orléans Métropole » concernant la liste des compétences facultatives exercées.

RESSOURCES

6) Finances - Analyse agrégée des risques et des comptes 2017 - Présentation.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport.

7) Finances - Finances - Orientations budgétaires 2019 - Débat.

Le conseil métropolitain a :

- débattu, au vu du rapport joint en annexe de la délibération, des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 qui seront traduites dans le budget,

- pris acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2019,

- pris acte que le projet de budget 2019 sera communiqué aux membres du conseil de la métropole avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant la réunion du conseil consacrée à l'examen dudit budget qui se tiendra dans un délai de dix semaines à compter de ce jour et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

8) Finances - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

1 - approuvé la décision modificative n°1 du budget principal, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 516 393,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
014 - Atténuations de produits	349 806,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 000,00 €	
011 - Charges à caractère général	-50 927,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	12 427,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-265 129,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	459 000,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		298 308,00 €
73 - Impôts et taxes		231 869,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		16 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	546 177,00 €	546 177,00 €

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 546 177,00 € de recettes réelles.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 546 177,00 € dont 352 306,00 € de dépenses réelles et 193 871,00 € de dépenses d'ordre.

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- Inscription de 231 869,00 € au titre de la régularisation de l'attribution de compensation définitive 2017 versée par les communes au titre des transferts de compétences 2017
- Inscription de 282 308,00 € au titre des redevances d'occupation du domaine public (notamment mobilier urbain) suite au transfert de la compétence Espace public à Orléans Métropole
- Inscription complémentaire de 32 000,00 € de recettes de loyers et de récupération de charges dans le cadre de logements préemptés

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 1 340 538,00 € au titre de la régularisation de l'attribution de compensation définitive 2017 versée aux communes dans le cadre des transferts de compétences 2017
- Inscription de 41 500,00 € dans le cadre des mises à dispositions de services
- Diminution de 990 732,00 € dans le cadre de l'ajustement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales notifié pour 2018
- Des ajustements de crédits entre chapitres sont effectués et correspondent à des réimputations budgétaires et comptables
- Ajustement de 459 000 € d'écritures d'ordre lié à la comptabilisation d'amortissement 2018 au prorata temporis, conformément à l'application de la M57

Dans ce contexte, le virement à la section d'investissement diminue de 265 129,00 € et l'autofinancement augmente globalement de 193 871,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	-3 650 909,00 €	
26 - Participations et créances rattachées à	16,00 €	
23 - Immobilisations en cours	4 181 670,00 €	
27 - Autres immobilisations financières	324 600,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	-584 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	-321 361,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 585 000,00 €	1 500 000,00 €
45X - Opérations pour compte de tiers	427 500,00 €	427 500,00 €
041 - Opérations patrimoniales	7 700,00 €	7 700,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		459 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		75 645,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-234 500,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-265 129,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 970 216,00 €	1 970 216,00 €

Les inscriptions de recettes s'élèvent 1 970 216,00 €, dont 1 768 645,00 € de recettes réelles et à 201 571,00€ de recettes d'ordre.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 1 970 216,00 €, dont 1 962 516,00 € de dépenses réelles et 7 700,00 € de dépenses d'ordres.

Sont inscrits en recettes d'investissement :

- Inscription de 1 500 000,00€ en recettes et en dépenses au titre de la Taxe d'Aménagement perçue par Orléans Métropole et reversée aux communes
- Inscription complémentaire de 75 645,00 € correspondant aux produits des Amendes de police notifiés pour 2018
- Ajustement de 459 000 € d'écritures d'ordre lié à la comptabilisation d'amortissement 2018 au prorata temporis, conformément à l'application de la M57

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- Inscriptions de 85 000,00 € de régularisation du FCTVA suite aux cessions réalisées sur l'exercice 2017
- Des restitutions et ajustements de crédits entre chapitres sont effectués et correspondent à des réimputations budgétaires et comptables
- Inscription complémentaire en dépenses / recettes de 427 500 € dans le cadre de l'opération pour compte de tiers Aide à la pierre déléguée 2018
- Inscription en dépenses d'ordre / recettes d'ordre de 7 700 € au titre d'écritures comptables liées au suivi de l'inventaire
- Inscription de 16 € de prise de participation en capital auprès de la société HLM La Ruche Habitat (délibération du 29/03/2018)

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement diminue de 265 129 € et l'emprunt d'équilibre, baisse de 234 500 €.

2 - approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe transports, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-20 000,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	198 000,00 €	
023 - Virement à la section d investissement	-198 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

En section de fonctionnement, les inscriptions de dépenses sont neutres et correspondent :

- à un transfert de crédits entre chapitres de 20 000,00 € pour ajuster les charges de personnel 2018,
- à l'inscription de 198 000,00 € d'écritures d'ordres de cession d'actif.

Dans ce contexte, le virement à la section d'investissement diminue de 198 000,00 € et l'autofinancement reste inchangé.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		2 500 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-2 500 000,00 €
021 - Virement de la section d exploitation		-198 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		198 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

En section d'investissement, les inscriptions de recettes sont neutres et correspondent :

- à l'inscription de 2 500 000,00 € de dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour les nouvelles stations du tram ligne A au Larry (350 000 €) et à COMET (2 150 000)
- à l'inscription de 198 000,00 € d'écritures d'ordres de cession d'actif.

Dans ce contexte, le virement de la section d'exploitation diminue de 198 000,00 €, l'autofinancement reste inchangé et l'emprunt d'équilibre diminue de 2 500 000,00 €.

3 - approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe Centre de Formation d'Apprenti, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	-3 050,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	3 050,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

Les inscriptions de dépenses sont neutres et correspondent à l'ajustement de 3 050,00 € de dépenses d'ordres d'amortissements et à la réduction de 3 050,00 € au titre du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021 - Virement de la section de fonctionnement		-3 050,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		3 050,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

Les inscriptions de recettes sont neutres et correspondent à l'ajustement de 3 050,00 € de recettes d'ordres d'amortissements et à la réduction de 3 050,00 € au titre du virement de la section de fonctionnement.

4 - approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à – 25 000,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
012 - Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00 €	
023 - Virement à la section d investissement	-25 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 0,00 € et correspondent à l'inscription de 25 000,00 € au titre de l'ajustement des charges de personnel et à la diminution de 25 000,00 € au titre du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-25 000,00 €	
021 - Virement de la section d exploitation		-25 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-25 000,00 €	-25 000,00 €

Les inscriptions de recettes diminuent de 25 000,00 € au titre de l'ajustement du virement de la section d'exploitation et les dépenses de travaux diminuent de 25 000,00 €.

5 - approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 50 000,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	40 000,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		40 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	43 050,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-43 050,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 000,00 €	40 000,00 €

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 40 000,00 € et correspondent à des inscriptions complémentaires de récupérations de charges locatives.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 40 000,00 € et correspondent :

- principalement à des dépenses d'énergie,
- à l'ajustement de 43 050,00 € d'écritures d'ordre lié à la comptabilisation d'amortissement 2018 au prorata temporis, conformément à l'application de la M57,
- à la diminution du virement à la section d'investissement pour 43 050,00 €

En conséquence, l'autofinancement reste donc inchangé.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €	10 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		43 050,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		-43 050,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 10 000,00 € et correspondent à des remboursements de cautions.

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 10 000,00 € et correspondent :

- à l'ajustement de 43 050,00 € d'écritures d'ordre liées à la comptabilisation d'amortissement 2018 au prorata temporis, conformément à l'application de la M57,
- à la diminution du virement de la section de fonctionnement pour 43 050,00 €
- à l'inscription de 10 000,00 € d'emprunt d'équilibre.

6 - approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe port fluvial, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	-4 350,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	4 350,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

Les inscriptions de dépenses sont neutres et correspondent à l'ajustement de 4 350,00 € de dépenses d'ordres d'amortissements et à la réduction de 4 350,00 € au titre du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021 - Virement de la section de fonctionnement		-4 350,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		4 350,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

Les inscriptions de recettes sont neutres et correspondent à l'ajustement de 4 350,00 € de recettes d'ordres d'amortissements et à la réduction de 4 350,00 € au titre du virement de la section de fonctionnement.

7 – approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe Marché de Gros, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à – 3 396,67 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
023 - Virement à la section d'investissement	-3 396,67 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		-3 396,67 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	-3 396,67 €	-3 396,67 €

Les inscriptions de recettes s'élèvent à – 3 396,67 € et correspondent à une régularisation comptable de la reprise de résultat de fonctionnement 2017.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à – 3 396,67 € et correspondent à la diminution du virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		3 396,67 €
021 - Virement de la section d exploitation		-3 396,67 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 0 € et correspondent à une régularisation comptable de l'affectation de résultat 2017 sur 2018 pour 3 396,67 € et à la diminution du virement de la section d'exploitation pour 3 396,67 €.

8 - approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe Eau, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-50 200,00 €	
011 - Charges à caractère général	-229 800,00 €	
014 - Atténuation de produits	280 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 0,00 € et correspondent à des transferts de crédits entre chapitres afin de régler la redevance de pollution d'origine domestique.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-200 000,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

En section d'investissement, les inscriptions de dépenses s'élèvent à 0,00 € et correspondent à des transferts de crédits entre chapitres afin d'abonder les crédits de réhabilitation courante de canalisation.

9 - approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe parc floral, pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011- Charges à caractère général	-900,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	900,00 €	
042 - Opérations ordre transfert entre section	21 880,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-21 880,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

Les inscriptions de dépenses sont neutres et correspondent à l'ajustement de 21 880,00 € de dépenses d'ordres d'amortissement et à la réduction de 21 880,00 € au titre du virement à la section d'investissement ainsi qu'au transfert entre chapitre de 900 € au titre de droits d'auteur SACEM.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - Immobilisations corporelles	-50 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	50 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		-21 880,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		21 880,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

Les inscriptions de recettes sont neutres et correspondent à l'ajustement de 21 880,00 € de recettes d'ordres d'amortissement et à la réduction de 21 880,00 € au titre du virement de la section de fonctionnement.

Les inscriptions de dépenses sont neutres et correspondent à des transferts de crédits entre chapitres afin d'abonder les crédits de travaux de parking.

9) Finances - Fixation des durées d'amortissement pour les budgets M57 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- abrogé la délibération n° 6616 du Conseil métropolitain en date du 21 décembre 2017,
- fixé le seuil unitaire retenu pour l'amortissement des biens en un an à 762,25 €,
- fixé les durées d'amortissement des biens des budgets soumis à la nomenclature M57 comme exposé dans le tableau ci-dessous,

I - Comptes communs utilisés par tous les budgets M 57 dont l'activité est productive ou non productive de revenus

Recensement des biens amortissables	Comptes d'immobilisation M57	Durée d'amortissement proposée M57
Frais d'études, d'élaboration, modifications, révisions des documents d'urbanisme	202	10 ans
Frais d'études	2031	5 ans
Frais de recherche et de développement	2032	5 ans
Frais d'insertion	2033	5 ans
Subventions d'équipement versées aux organismes publics	2041 et subdivisions	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études : 5 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	2042 et subdivisions	
Subvention d'équipement en nature	2044 et subdivisions	Subventions finançant des biens immobiliers et installation : 30 ans
Attributions de compensation d'investissement	2046	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt général : 40 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2051	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	208 et subdivisions	5 ans
Constructions	213	30 ans
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156 et subdivisions	10 ans
Matériel ou outillage de voirie : matériel roulant	215731	10 ans
Autre matériel et outillage de voirie	215738	10 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	2158	10 ans
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	217 et subdivisions	Même durée que les comptes correspondants
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	10 ans
Matériel de transport	21828	7 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	21838	10 ans
Matériel informatique	21838	5 ans
Mobilier	21848	10 ans
Autres immobilisations corporelles	2188	10 ans
Coffre-fort	2188	20 ans

II- Pour le secteur productif de revenus l'amortissement est étendu aux biens suivants :

Recensement des biens amortissables	Comptes d'immobilisation M57	Durée d'amortissement M57
Plantations d'arbres et arbustes	2121	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	20 ans
Biens immeubles aménagement spécialisés (pépinières numériques)	21321	50 ans
Biens immeubles productifs de revenus (logements loués à des particuliers, ateliers-relais)	21321	20 ans
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21351	20 ans
Autres constructions	2138	20 ans
Constructions sur sol d'autrui	214 et subdivisions	Durée du bail
Réseaux de voirie	2151	20 ans
Installations de voirie	2152	20 ans
Réseaux divers	2153 et subdivisions	20 ans
Subventions d'équipement transférables	131 et subdivisions	amorties sur la même durée que le bien financé

- décidé de mettre en œuvre le mécanisme de neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées,

- décidé de ne pas amortir les réseaux et installations de voirie.

10) Finances - Fixation des durées d'amortissement pour les budgets M4 et M43 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- abrogé la délibération n° 599 du Conseil de Communauté en date du 24 mai 2007,
- fixé le seuil unitaire retenu pour l'amortissement des biens en un an à 762,25 €,
- décidé que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- décidé que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations,
- décidé que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national,
- fixé les durées d'amortissement des biens des budgets soumis aux nomenclatures M4 et M43 comme exposé dans le tableau ci-dessous.

Catégorie de biens	Compte	Durée prévisionnelle
Frais d'établissement	201	5 ans
Frais d'études non suivis de réalisation	2031	5 ans
Frais de recherche et de développement	2032	5 ans
Frais d'insertion non suivis de réalisation	2033	5 ans
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés	205	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	208	5 ans
Agencement et aménagement de terrains nus	2121	20 ans
Agencement et aménagement de terrains bâtis	2125	20 ans
Agencement et aménagement - Autres terrains	2128	20 ans
Bâtiments	2131	30 ans
Installations générales - agencements des constructions	2135	30 ans
Autres constructions	2138	30 ans
Constructions sur sol d'autrui- Bâtiments	2141	30 ans
Constructions sur sol d'autrui- Installations générales, agencement, aménagements	2145	30 ans
Constructions sur sol d'autrui- Autres constructions	2148	30 ans
Installations complexes spécialisées	2151	50 ans
Installations à caractère spécifique	2153	20 ans
Matériel industriel	2154	20 ans
Outillage industriel	2155	20 ans
Matériel d'exploitation	2156	20 ans
Agencement et aménagement du matériel et outillage industriel	2157	20 ans
Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	217	même durée que les comptes correspondants
Autres immobilisations corporelles- installations générales, agencements, aménagements divers	2181	10 ans
Matériel de transport	2182	7 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	5 ans

11) Finances - Transports et déplacements - Commune d'Orléans - Tarification spéciale " fêtes de fin d'année " pour les parcs de stationnement gérés par la S.E.M. ORLÉANS GESTION. Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la mise en place d'une tarification spéciale « fêtes de fin d'année », dans les parcs de stationnement de la ville d'Orléans gérés par Orléans Gestion, de manière dérogatoire aux tarifs contractuels, afin de faciliter et d'encourager l'accès en centre-ville d'Orléans,

- décidé que ces tarifs seront applicables les samedi 8, dimanche 9, samedi 15, dimanche 16, samedi 22 et dimanche 23 décembre 2018 inclus et se substitueront aux tarifs existants durant cette période.

12) Finances - SA HLM FRANCE LOIRE - Acquisition en VEFA de 2 logements situés à Orléans - Garantie d'un emprunt de 304 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 152 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 304 000 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et Orléans Métropole.

13) Relations humaines - Agriculture urbaine et périurbaine - Charte agricole - Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle partielle d'un agent à passer avec la Chambre d'agriculture du Loiret.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de mise à disposition à passer avec la Chambre d'Agriculture du Loiret pour le poste de Madame Eloïse DAVID auprès d'Orléans Métropole selon les conditions indiquées dans la délibération pour un montant prévisionnel de 12 000 € par an pour les missions relatives à l'animation des filières agricoles du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi que tout document relatif à cette affaire.

14) Relations humaines - Conseil de discipline - Fixation des taux de vacations allouées aux magistrats de l'ordre administratif.

Le conseil métropolitain a adopté le principe de l'indemnisation des présidents de conseil de discipline sur la base des montants de vacations en fonction de la durée de la réunion.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

15) Transports et déplacement - Gestion des services de mobilité d'Orléans Métropole - Choix du titulaire - Approbation du contrat de concession.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'attribution de la délégation du service public de mobilité, dont l'exploitation débutera le 1^{er} janvier 2019 et s'achèvera le 31 décembre 2024, à la société KEOLIS,

- approuvé le contrat de concession pour la gestion du service public de mobilité à passer avec la société KEOLIS,

- autorisé M. le Président ou son représentant à signer le contrat de concession pour la gestion du service public de mobilité, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à procéder à toutes formalités aux fins de son enregistrement et de sa notification.

16) Transports et déplacements - Exercice 2017 - Exploitation du réseau de transports urbains - Examen du rapport annuel du délégataire KEOLIS ORLEANS VAL DE LOIRE.

Le conseil métropolitain a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains, du rapport du délégataire Keolis Orléans Val de Loire pour l'exercice 2017.

17) Transports et déplacements - Exploitation des deux parkings de la gare de Fleury-les-Aubrais - Convention de mandat pour la perception des recettes commerciales à passer avec la société d'économie mixte ORLÉANS GESTION - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention de mandat à passer avec Orléans gestion pour la perception des recettes commerciales issues de l'exploitation des deux parkings de la gare de Fleury-les-Aubrais et a autorisé le Président ou son représentant à signer ladite convention.

18) Habitat-logement - Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre - Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain du quartier Carmes à Orléans - Convention à passer avec l'Anah - Approbation.

Le conseil métropolitain a approuvé la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat « renouvellement urbain » (OPAH RU) du quartier Carmes à Orléans, relative aux objectifs, modalités et engagements financiers des partenaires, à passer avec l'Anah pour une durée de 5 ans et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

19) Habitat-logement - Amélioration du parc immobilier bâti - Plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle - Prolongation pour une durée de deux ans - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention partenariale.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention de plan de sauvegarde de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle, à passer avec l'Etat, l'Anah, la ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, le syndicat de copropriétaires de La Prairie, l'agence immobilière SERGIC, le département du Loiret, L'OPH Les Résidences de l'Orléanais, les bailleurs Vallogis, Logem Loiret, Pierres & Lumières, 3F Immobilières Centre Loire et La Ruche, Action Logement, La Caisse des dépôts et consignations, la CAF du Loiret, L'ADIL – Espace info énergie et, enfin, La Poste et ayant pour objet la prolongation du plan de sauvegarde de la copropriété de la Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle, afin de poursuivre le travail engagé pour atteindre l'objectif de redressement durable de la copropriété,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit-avenant.

20) Habitat-logement - Quartiers prioritaires - Communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, passées avec l'OPH les Résidences de l'Orléanais - Approbation de deux avenants n° 1.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'abattement TFPB entre Les Résidences de l'Orléanais, la commune d'Orléans, l'Etat et Orléans Métropole,

- approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'abattement TFPB entre Les Résidences de l'Orléanais, la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, l'Etat et Orléans Métropole,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

21) Habitat-logement - Programmation locative sociale 2018 des logements - Attribution de subventions et octroi d'agrément au titre des aides à la pierre - Approbation d'un avenant de clôture à la convention de délégation des aides à la pierre.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits délégués 2018, pour 66 PLAI et d'agrément pour 114 PLUS, 80 PLS et 12 LLI. Engagements de 18AID12675 à 18AID12715,

- approuvé l'avenant de clôture n° 2018-6 à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre à passer avec l'Etat, pour l'exercice 2018,

- autorisé Monsieur le président ou son représentant à signer ledit avenant,

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations.

22) Planification urbaine - Plan local d'urbanisme communal (PLU) - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Modification n° 3 - Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé le dossier de modification n° 3 du PLU de la commune de Saint-Cyr-en-Val, tel qu'il est annexé à la délibération ;

- précisé que conformément à l'article R.153-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R. 153-21, à savoir :

- o un affichage au siège d'Orléans Métropole et en mairie de Saint-Cyr-en-Val pendant un mois
- o une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- o une publication au recueil des actes administratifs.

Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Cyr-en-Val aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture du Loiret.

ATTRACTIVITE ET ECONOMIE

23) Développement économique - Exercice 2017 - Marché public de service portant sur la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises - Examen du rapport annuel de l'association Orléans pépinières.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité pour l'exercice 2017 produit par l'association Orléans pépinières dans le cadre du marché public de service pour la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises.

24) Développement économique - Commune d'Olivet - Z.A.C. du Moulin - Traité de concession passé avec la S.E.M.D.O. - Prolongation de la durée - Approbation d'un avenant n° 8.

Le conseil métropolitain a approuvé l'avenant n° 8 du traité de concession et de mandat passés avec la S.E.M.D.O., ayant pour objet de prolonger la durée de la concession d'aménagement de 3 ans, soit jusqu'au 24 février 2022 et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant n° 8 et tout document y afférent.

25) Développement économique - French Tech Loire Valley - Salon VivaTechnology 2018 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Région Centre-Val de Loire - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé la convention de partenariat à passer à la Région Centre-Val de Loire relative au salon VivaTechnology de Paris ;

- a approuvé dans le cadre de ce partenariat, le versement d'une subvention d'un montant de 50 000 euros à la Région Centre-Val de Loire et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

26) Développement économique - Association Loire et Idées - Conférence TEDxOrléans - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a décidé d'attribuer une subvention de 9 250 € à l'association Loire et Idées au titre de l'année 2018 dans le cadre de l'organisation d'une conférence TEDxOrléans ;

27) Développement commercial - Ouverture des commerces de détail le dimanche pour l'année 2019 - Avis à émettre.

Le conseil métropolitain a :

- émis un avis favorable aux demandes des communes d'Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saint-Jean-Le-Blanc, Saint-Denis-en-Val, Olivet, et Chécy pour les ouvertures dominicales pour l'année 2019 selon leurs demandes respectives ;

- délégué Monsieur le Président pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

28) Recherche, transferts de technologies et innovation - Plateforme de recherche et d'innovation médicale mutualisée d'Orléans (PRIMMO) - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'Université d'Orléans pour les années 2018-2022 - Attribution d'une subvention.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de soutien à l'investissement à passer avec l'université d'Orléans dans le cadre de la Plateforme Recherche Innovation Médicale Mutualisée d'Orléans (PRIMMO) d'un montant total de 700 000 € sur la période 2018 à 2022 ;

- approuvé l'attribution d'une subvention annuelle d'investissement d'un montant de 140 000 € au titre de l'année 2018 et pour les années 2019 à 2022 ;

- autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

29) Emploi - Approbation de conventions de soutien à passer avec des associations d'insertion - Attribution de subventions.

Le conseil métropolitain :

- a approuvé les conventions de soutien à passer avec les associations 6-10 Pôle ESS, Amidon et Solembio au titre de l'année 2018 ;

- a approuvé l'attribution des subventions et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

30) Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret - Billetterie, manifestations, mise à disposition d'espaces et espace loisirs « Les Parasols du Parc » - Saison 2019 - Actualisation des conditions tarifaires.

Le conseil métropolitain a approuvé les différents tarifs relatifs à la prochaine saison du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret, applicables à compter du 1^{er} janvier 2019, ainsi que les dispositions relatives à la gratuité et aux tarifs réduits.

DEVELOPPEMENT DURABLE

31) Environnement - Schéma régional des carrières - Phase de consultation des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les bassins de production - Avis à émettre.

Le conseil métropolitain a émis un avis favorable sur le projet de schéma régional des carrières sous réserve des observations formulées et portant sur les conditions d'accompagnement des donneurs d'ordres pour le développement de l'emploi de matériaux recyclés, sur les conditions de prise en compte de l'aléa karstique des éléments de contraintes environnementales et sur la possibilité de revoir le lieu d'implantation du projet de carrière actuellement défini au lieu-dit l'Etang à Mardié, au regard des mentions portées dans le projet de schéma régional des carrières.

32) Eau potable - Contrat de concession pour la gestion des services publics d'eau potable sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Marigny-les-Usages et Mardié - Approbation de deux conventions de vente d'eau en gros à passer avec la VEOLIA EAU, la communauté de communes de La Forêt et la commune de Donnery.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention de vente d'eau pour l'alimentation permanente des communes de Rebréchien et Vennecy, à passer avec communauté de communes de la Forêt et la société VEOLIA EAU ;

- approuvé la convention de vente d'eau pour l'alimentation de secours à passer avec la commune de Donnery et la société VEOLIA EAU ;

- autorisé M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

33) Eau potable - Contrat de concession pour la gestion des services publics d'eau potable sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Marigny-les-Usages et Mardié - Approbation de deux conventions de facturation de la redevance assainissement à passer avec VEOLIA EAU et la SERA.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé la convention relative à la facturation, l'encaissement de la redevance assainissement et à la relation client pour le compte du délégataire de l'assainissement d'Orléans Métropole sur le territoire des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy et Mardié, à passer avec la société VEOLIA Eau et la Société d'Exploitation des Réseaux de l'Assainissement ;

- approuvé la convention relative à la facturation, l'encaissement de la redevance assainissement et à la relation client pour le compte d'Orléans Métropole sur le territoire des communes de Combleux et Marigny-les-Usages, à passer avec la société VEOLIA Eau ;

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

TERRITOIRES ET PROXIMITE

34) Gestion des déchets - Délégation de service public portant sur l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers. Exercice 2017 - Examen du rapport d'activité de la société SETRAD.

Le conseil métropolitain a pris acte du rapport d'activité pour l'exercice 2017 produit par la société SETRAD dans le cadre de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la plateforme de maturation des mâchefers à Saran.

35) Espace public - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Rues du Colonel Fourest et Gambetta - Conventions à passer avec ORANGE. Approbation.

Le conseil métropolitain a :

- approuvé les conventions pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications rue du Colonel Fourest et rue Gambetta à Saint-Jean-de-la-Ruelle, à passer avec la société Orange ayant notamment pour objet de fixer les modalités de versement de la participation financière d'Orléans Métropole à la Société Orange, ainsi que la remise des équipements à la collectivité,

- autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

A Orléans, le **22 NOV. 2018**

Le Président d'Orléans Métropole


Olivier CARRE



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil métropolitain lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.